

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2008/I-5^e/04
Séance du 14 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

SDIS : premier bilan de la convention 2006-2008 et contribution départementale au SDIS pour l'exercice 2008

Le Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU La délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-7 et L 5211-25-1,
- VU La convention conclue entre le Conseil Général et le SDIS pour la période 2006-2008,
- VU Le rapport du Président du Conseil Général,
- VU L'avis de la Commission de l'Administration Générale en date du 22 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'inscrire 17 802 867 €, au chapitre 65, nature 6553, fonction 12, enveloppe 523 au titre de sa contribution au budget du SDIS pour l'exercice 2008.
- ❖ Approuve la définition du nouveau calendrier convenu entre le Conseil Général et le SDIS pour la rédaction de la prochaine convention triennale couvrant la période 2009-2011.
- ❖ Prend acte du premier bilan de la convention tel que présenté au rapport et concernant le respect des clauses financières contenues dans la convention 2006-2008 au regard du compte administratif 2006 du SDIS : le Conseil Général n'a pas de remarques particulières à formuler quant au respect desdites clauses par le SDIS.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER